



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Haute-Garonne

Question écrite n° 11873

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la décision du groupe Dassault de fermer l'établissement de Colomiers (Haute-Garonne) et de redeploier des activités de celui-ci vers d'autres sites. Cette décision, si elle était maintenue, aurait de graves repercussions sur le plan social, avec des centaines de licenciements, et sur le plan industriel. En effet, la fermeture de cette entreprise porterait un nouveau coup au potentiel aéronautique de notre pays, au risque que ce dernier ne puisse plus jouer son rôle, ni dans la mise en oeuvre d'une politique de défense nationale autonome, ni dans la recherche de coopérations fructueuses pour nos entreprises de France et sur le plan international et ceci, alors que l'on prévoit dans les années à venir un essor fulgurant des besoins dans l'aviation civile, de même que dans le domaine de l'industrie spatiale. Or le groupe Dassault, dont le chiffre d'affaire est en hausse de 15 p 100 et dont les prises de commandes ont augmenté de 18 p 100, a les moyens d'une autre politique qui participerait au développement des capacités de production de l'industrie aéronautique française et par là même de l'emploi, notamment dans la région Midi-Pyrénées. A ce jour les 1 440 salariés de Dassault-Colomiers travaillent dans trois secteurs d'activité : le militaire, le civil et le spatial. Au-delà de la poursuite des activités actuelles, cette entreprise pourrait voir ses capacités de production maintenues ou accrues si la direction du groupe Dassault et de Gouvernement décidaient la poursuite de la mise en point de la production du Rafale pour notre défense nationale, sans lier l'avenir de cet avion aux projets d'intégration militaire européenne. De même, comme l'a récemment signalé le président de notre groupe, André Lajoinie, dans une lettre au Premier ministre, alors que Dassault se refuse à investir dans l'aviation civile, une véritable coopération pourrait s'établir avec l'aérospatial, les équipementiers et les entreprises d'autres secteurs comme l'électronique ou la métallurgie pour faire face aux demandes des compagnies aériennes concernant les Airbus A 320 A 330 et A 340, pour mettre au point et industrialiser un avion de transport de 100 places, participer à la recherche sur l'avion de transport supersonique du futur, aux programmes spatiaux Hermes et Ariane, produire le bombardier d'eau dont le besoin se fait sentir dans notre pays pour lutter contre les incendies de forêt. On le voit, de véritables perspectives de développement de coopérations existent pour assurer l'avenir de cette entreprise et celle de notre aéronautique. Mais il faut pour cela que la direction de Dassault, le Gouvernement fassent les choix qui s'imposent concernant le développement de productions en France et assurent un financement de l'aéronautique, ou l'Etat aurait une part prépondérante, avec de véritables coopérations incluant les banques, les assurances, les constructeurs, les équipementiers et les sous-traitants nationaux. Il lui demande en conséquence de prendre en compte la demande des salariés de Dassault-Colomiers et d'intervenir auprès de la direction de Dassault pour stopper la fermeture de l'établissement de Colomiers et de favoriser la tenue d'une table ronde entre tous les partenaires sociaux ayant pour but de définir les conditions d'un développement de l'emploi et des capacités de productions de l'industrie aéronautique dans le respect de nos intérêts nationaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le plan de charge de la société des avions Marcel-Dassault est en baisse du fait de perspectives à l'exportation plus incertaines et parce que les nouvelles perspectives de la programmation militaire conduisent

les armées françaises à limiter le volume de leurs commandes. Face aux difficultés résultant de ces évolutions, la société des avions Marcel-Dassault a étudié un plan de restructuration industrielle qui affecte notamment le site de Colomiers. Lors de la réunion du 20 avril dernier du comité central d'entreprise de la société des avions Marcel-Dassault, le président du comité d'entreprise, représentant de la direction de la société, a annoncé le redéploiement des activités de l'usine de Colomiers, c'est-à-dire la mise en œuvre de ce plan de restructuration. Le ministère de la défense, informé de l'analyse propre à la direction avant le 20 avril, lui a constamment exprimé son souci de maintenir une vocation aéronautique à ce site et lui a fait part de sa préoccupation quant aux problèmes sociaux et régionaux qu'impliquerait une fermeture de l'usine. Portant une attention particulière à l'aspect social du dossier, les pouvoirs publics ont toujours accepté de rencontrer les représentants des salariés de l'usine ; ils ont été ainsi recus à quatre reprises les 8 et 16 mars, le 11 avril et le 19 juin par le cabinet du ministre de la défense. Ils ont été également recus le 10 mars par un conseiller du Premier ministre lors de la venue à Toulouse de ce dernier. L'État, soucieux de la pérennité des entreprises qui produisent les équipements indispensables à son indépendance en matière de défense et du maintien de la place de l'industrie française dans la compétition internationale, a donc veillé à ce que ce dossier complexe soit instruit sous toutes ses facettes, économiques, industrielles et sociales. À ce jour, grâce à l'action des pouvoirs publics et à la solidarité manifestée notamment par l'Aérospatiale, mais aussi par d'autres entreprises, plus de 1 000 salariés seront assurés de leur maintien dans la région toulousaine, soit qu'ils partent en préretraite, soit qu'une proposition d'emploi ferme leur soit formulée. Les autres salariés, soit un peu moins de 500, se verront proposer une place dans une des usines de la société Dassault. Aucun licenciement « sec » n'est donc prévu. L'effort consenti par l'État a un caractère exceptionnel puisque 200 « préretraites-FNE » à cinquante-six ans et deux mois ont été consenties à titre tout à fait dérogatoire à l'usine de l'Aérospatiale de Toulouse pour permettre l'embauche de salariés de Dassault, portant ainsi le nombre de reprises de salariés de Dassault par le groupe « Aérospatiale » à 480. Par ailleurs, 300 préretraites à cinquante-cinq ans ont été consenties dans l'ensemble des sites de production de la société Dassault, dont soixante-dix environ bénéficieront aux salariés de Colomiers. La vocation industrielle et aéronautique du site de Colomiers sera effectivement préservée puisque l'Aérospatiale reprendra les bâtiments de l'usine. Les équipes Hermes d'Aérospatiale et de Dassault seront notamment regroupées dans les bureaux centraux de l'usine. Enfin, le Gouvernement a décidé, plus récemment, la création d'une mission de coordination et de suivi de la mise en œuvre du plan social de l'établissement confiée au directeur régional du travail et de l'emploi de la région Midi-Pyrénées. Ce haut fonctionnaire est chargé d'examiner les problèmes posés par le reclassement du personnel et de veiller à ce qu'il s'effectue dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11873

Rubrique : Industrie aéronautique

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1737